

Cp echanger les heures avec une collegue

Par **primo18**, le **01/01/2013** à **21:36**

bonjour je travaille dans un restaurant 31h15/ par semaine de facon suivante;L.5h45:M.4h:M.8h45:J.4h:V.8h45. je prend un vendredi en conger payer mon patron peut il m'obliger a echanger mes heures de ce vendredi avec une collegue c'est a dire que je travaille 2h de plus le jeudi sans etre paye a la place de ma collegue puisqu'elle ferait ces 2h du jeudi le vendredi ou je serais en conger!!!merci de votre reponse

Par **Lag0**, le **02/01/2013** à **12:25**

Bonjour,
Non...

Soit votre employeur refuse de vous octroyer ce congé, soit il l'accepte, mais dans ce cas, il n'est pas question de récupération d'heures.

Les congés se décomptent à la journée, et que vous preniez un congé le jeudi ou vous ne travaillez que 4 heures ou le vendredi ou vous travaillez 8h45, c'est toujours une journée de congé payé.

Attention toutefois, si vos congés sont décomptés en jours ouvrables, celui du vendredi va vous couter 2 jours de congés (vendredi et samedi).

Par **primo18**, le **02/01/2013** à **23:46**

bonsoir.lagO

merci pour votre réponse super rapide.Si je peux abuser je continue mes questions.(cette journée de congé c'est mon patron qui me l'a proposé) En regardant mes fiches de paies je constate que lorsque je prend un vendredi il ne me décompte qu'1 seul jour en sachant que le restaurant est seulement ouvert du lundi au vendredi.Par contre il divise mes 31h15/semaine par 6 jours(pourquoi?) donc en absence cp il me retire (5h21 x mon taux horaire) et me les rajoute en indemnité de cp.Normalement ne devrait-il pas se baser sur le nombre d'heure de ce vendredi de cp plutôt que sur ces 5h21 ? Merci d'avance pour la réponse en espérant avoir été assez clair .

Par **Lag0**, le **03/01/2013** à **08:56**

De combien de jours de CP disposez-vous par an ?

Si 30 jours, vous êtes bien en jours ouvrables et un congé le vendredi devrait vous coûter 2 jours.

Si 25 jours, vous êtes en jours ouvrés et là, un congé le vendredi ne vous coûte qu'un seul jour.